

**COMMUNICATION DU PRESIDENT DE L'APSF  
AU CONSEIL NATIONAL DU CREDIT ET DE L'EPARGNE  
DU 25 JUILLET 2007**

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,**

Je voudrais, dans ma communication, vous présenter brièvement l'activité des métiers de financement en 2006, ainsi que l'essentiel des questions professionnelles que confrontent actuellement ces métiers.

L'activité des sociétés de financement s'est dans l'ensemble bien comportée en 2006, avec un encours de 61,2 milliards de dirhams, en progression de 18% par rapport à fin 2005.

Par métier, cet encours se répartit comme suit :

- crédit-bail : 20,2 milliards, en progression de 26% ;
- affacturage : 1,1 milliard, en progression de 10% ;
- crédit à la consommation : 27 milliards, en progression de 13% ;
- crédit immobilier : 12,6 milliards, dont 12,4 milliards gérés par les deux sociétés spécialisées membres de l'APSF pour le compte de leur banque mère;
- fonds de garantie : 453 millions, en progression de 10%.

Au niveau de la gestion des moyens de paiement, l'activité a été marquée par une hausse de 23% du nombre de cartes en circulation qui s'établit à 3,5 millions et par une progression de 19,4% du nombre de transactions qui totalise 79 millions pour un volume de 62 milliards, en hausse de 26,6%.

La progression de 18% des encours à fin 2006 confirme la tendance qui se dessine depuis quelques années d'une progression aussi importante que régulière des concours des sociétés de financement à l'économie.

Mais nous avons fort à craindre que cette tendance risque, au moins pour certaines activités, d'être rompue, si des solutions concrètes ne sont pas mises en place, en réponse à la loi de finances 2007 qui a opéré la suppression de l'exonération de la TVA et du remboursement du crédit de TVA pour les biens financés par leasing (crédit-bail et LOA).

Ces dispositions remettent en cause la continuité d'exploitation de ces sociétés car si leur crédit de TVA n'est pas remboursé, elles devraient faire face à un paradoxe consistant à consommer leurs fonds propres au fur et à mesure du développement de leur activité.

Toutes les instances pressenties par l'APSF, susceptibles de contribuer à la recherche d'une solution satisfaisante, ont pris la mesure de la problématique. Parmi les pistes

envisagées, figure celle d'un alignement des taux de TVA versée et collectée, disposition qui trouverait sa place dans le cadre de la réforme en cours de la fiscalité au Maroc.

Dans l'hypothèse d'un tel alignement, le problème ne sera pas entièrement résolu. En effet, les simulations effectuées par l'APSF font apparaître un crédit TVA structurel résultant du décalage dans le temps entre la TVA versée et la TVA collectée.

C'est pourquoi, que l'alignement soit retenu ou non, **l'APSF propose d'assortir toute disposition qui sera prise du remboursement systématique du crédit TVA**, à l'instar de ce qui est le cas en Union Européenne, respectant ainsi le principe de la neutralité de cette taxe.

Ce remboursement, de notre point de vue, devrait s'appliquer à l'exercice 2007, afin de préserver les fonds propres des sociétés concernées.

Dans le même ordre d'idées, il restera à trouver une solution pour les utilisateurs qui ne récupèrent pas la TVA (certains secteurs et les particuliers utilisant la LOA) pour qu'ils ne soient pas confrontés à un surenchérissement de leurs acquisitions et au versement d'un surplus de TVA sur leurs contrats en cours.

Parallèlement à la problématique de la TVA, l'APSF s'est vu dans l'obligation de continuer à se préoccuper de questions pour lesquelles il n'y a pas lieu de se battre en principe.

L'APSF continue à effectuer des démarches tous azimuts pour faire valoir le statut d'établissement de crédit des sociétés de financement, estimant que lorsqu'elles sont de nature à les concerner, les mesures applicables aux banques devraient également toucher les sociétés de financement. Il en est ainsi, par exemple, de la présentation au public des opérations d'assurances. A ce propos, au risque de me répéter, l'APSF considère que sa requête est fondée juridiquement, économiquement et socialement, dans la mesure où les sociétés de financement ne demandent qu'à présenter à leur clientèle, des opérations d'assurance qui accompagnent leur activité de crédit.

Par ailleurs, l'APSF, qui a déjà fait part de ses observations et suggestions au sujet du projet de code de protection du consommateur, ne cesse de réitérer sa proposition d'élargir la concertation au GPBM et à Bank Al-Maghrib, le projet traitant de l'endettement, domaine qui intéresse, à plus d'un titre, et les établissements de crédit et leur administration de tutelle.

**Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs,**

Tout en déployant à son corps défendant une grande partie de son énergie à obtenir gain de cause sur telle ou telle disposition législative ou réglementaire, l'APSF continue, dans

la sérénité qui sied à toute action professionnelle, à s'acquitter de la mission qui est lui est dévolue par la loi, notamment l'amélioration des techniques de banque et de crédit, l'introduction de nouvelles technologies, la création de services communs et la formation du personnel.

Dans ce cadre, je retiendrai le SAAR (Système d'Aide à l'Appréciation du Risque), qui a fait l'objet d'une attention particulière, gagnant en efficacité et montrant de plus en plus son utilité pour les sociétés de financement. Je dois rappeler que le SAAR a été conçu dès sa création en juillet 2002 pour qu'il puisse s'intégrer à tout autre dispositif poursuivant le même objectif et offrant des prestations à plus forte valeur ajoutée. Sa fusion avec la CIC du GPBM dont le démarrage est imminent et son incorporation dans le Credit Bureau projeté par Bank Al-Maghrib, sont, de notre point de vue, des étapes naturelles.

L'APSF tout en consolidant les services rendus aux membres en les enrichissant, a arrêté un programme de journées d'études sur les métiers de factoring, de cautionnement, de garantie et des moyens de paiement, ainsi que d'enquêtes scientifiques pour combler le déficit autour de l'acte de contracter un crédit, que ce soit pour investir ou pour consommer.

L'enquête qualitative sur le crédit à la consommation lancée depuis peu parallèlement à l'enquête quantitative menée de concert avec la DSB sur l'endettement des ménages, constitue le premier jalon de ce programme.

S'agissant de l'amélioration des services rendus à la clientèle, forte du succès en matière de crédit à la consommation des conventions établies avec la PPR et la CMR en ce qui concerne les fonctionnaires actifs et retraités, l'APSF est sur le point de conclure une convention avec la Commission PME de la CGEM en vue de contribuer au développement de l'investissement et de l'accompagnement de la PME.

Pour terminer ce bref tour d'horizon, je mentionnerai que l'APSF a consolidé son engagement social dans le cadre de l'INDH, en reconduisant pour l'année universitaire 2007-2008, la convention avec la Fondation Marocaine de l'Etudiant portant sur l'attribution de bourses d'études aux étudiants nécessiteux issus des orphelinats encadrés par cette Fondation.

Je voudrais, enfin, remercier tous nos interlocuteurs de Bank Al-Maghrib, de la DGI, de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, de la Direction du Commerce intérieur, de la PPR, de la CMR et de la DAPS pour leur écoute et leur disponibilité.

Je vous remercie pour votre attention.